Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-190_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	6

Date de la convocation
17 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 2 Octobre 2026

et publication le 2 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 Septembre à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roc'h de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Catherine Boudiaf – Valérie Le Bonniec – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Jean-Pierre Mougeot – Annie Lucas – Damien Loseille – Evelyne Minier – Jérémy Quéméner – Jacques Troël – Georges Galardon

Monsieur Raoul Riou excusé donne Pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Hermine Le Garlantezec excusée donne Pouvoir à Mme Véronique Loriot-Le Guillou
Monsieur Pascal Olivier excusé donne Pouvoir à Madame Magalie Corgniec
Madame Julie Cloarec excusée donne Pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Eléonore Kogler excusée donne Pouvoir à Monsieur Bernard Trubuilt
Monsieur Michel Ollivier excusé donne Pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Mesdames Antonia Sérandour, Stéphanie Dousselin et Stéphanie Verger et Monsieur Christophe de Quélen, sont absents sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Jérémy Quéméner

Délibération 190.2026 Attribution de subventions au titre de l'exercice 2026 aux associations œuvrant dans les domaines de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Parentalité

La Présidente rappelle que la communauté de communes a conclu divers accords de partenariat avec des associations œuvrant dans les secteurs de la « Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Parentalité ». Dans le cadre de ces partenariats et selon les accords conclus, la CCKB s'est engagée à cofinancer des postes d'emplois associatifs locaux, à apporter des aides au fonctionnement des structures associatives ou encore des aides à l'équipement.

En dehors des interventions contractuelles, la communauté de communes peut, aussi, être appelée à soutenir des expérimentations ou des initiatives ponctuelles entrant dans le cadre de ses politiques « Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Parentalité ».

A ce titre, la Présidente propose d'allouer les subventions aux associations partenaires ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-190_2026-DE

Association	Objet et Montant de la demande	Aide 2025 attribuée	Aide 2026 proposée	Observations
Les Petits Débrouillards Grand Ouest Siège social à Rennes Antenne locale à Rostrenen	**2000 €** pour le maintien et développement de sessions d'initiation aux sciences en faveur des publics enfance/jeunesse, sur l'année scolaire 2026/2027. **Pour un total de 7 journées d'initiation** - Maintien et ajustement des stages sur inscription individuelle pendant les petites vacances scolaires : **3 journées** recalibrées sur la tranche d'âge 8/12 ans avec élargissement des thématiques scientifiques au-delà du numérique et implication des familles/enfants dans le choix des thèmes. - Création de sessions dans les centres de loisirs communautaires : **2 journées** pour les 8/12 ans sur des thèmes à coconstruire avec les équipes ALSH de Glomel et St Nicolas du Pélem. - Création de sessions en lien avec le service jeunesse de la CCKB : **2 journées** pour les 12/18 ans avec, en préalable, sondage des collégiens et lycéens sur les temps de permanences tenues par l'animatrice jeunesse, pour expérimenter une nouvelle offre ados. **Budget :** 5 055 € pour les 7 journées d'initiation aux sciences	1 500 €	**2 000 €**	Partenariat en 2025 à hauteur de 1500 € au titre du soutien aux programmations d'animations extrascolaires en vue de rendre plus accessibles les offres. Soutien pour 6 stages d'initiation au numérique sur inscription individuelle en 2025/2026 : 3 stages 8/11 ans et 3 stages 12/15 ans. Tarif ramené à 15 € le stage de 2 jours au lieu de 72 € le stage. **Bilan :** 4 stages réalisés au lieu de 6 avec 2 stages annulés en février par manque d'inscrits. 24 inscrits au total, dont 7 filles et 8 jeunes de 12/15 ans. Besoin d'élargir les formats d'animation en partenariat avec les équipes enfance/jeunesse du Kreiz Breizh pour toucher au mieux les publics ciblés Besoin de cibler des thèmes plus attractifs, au-delà du numérique, avec le public concerné (air, eau,

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-190_2026-DE

				océan, construction bois, etc…)
Le Gué Siège social à St Brieuc	**1 173 €** pour le soutien au fonctionnement des permanences « Médiation Familiale » à la Maison de l'Enfance (1 journée par mois, soit 11 journées par année) **Comprenant une quote-part de 400 €,** calculée en fonction de la proportion des usagers par EPCI (2% sur la CCKB sur une enveloppe globale de 22 000 € sollicitée auprès des EPCI pour la tenue des permanences) + **773 € de défraiement kilométrique** (11 allers/retours Saint-Brieuc /Rostrenen, soit 1276 kms) **Coût de la permanence de Rostrenen** : 5 180 € avec les frais kilométriques, les frais de personnel, et coût de la structure	500 €	**1 173 €**	Partenariat depuis 2022 à hauteur de 500 € par année. **Bilan 2025 :** 19 personnes concernées par une médiation familiale, 20 entretiens d'information et 14 séances de médiation. **Pour 2026** : Avec une aide de 1 173 €, participation de la CCKB à hauteur de 22,65 % du budget permanence.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-190_2026-DE

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations ci-après énumérées :

- 2 000 € en faveur de l'association « Les Petits Débrouillards »
- 1 173 € en faveur de l'association « Le Gué ».

Monsieur Jérémy Quéméner

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.